



MÉMOIRE
A CONSULTER
ET CONSULTATION
POUR
LES MISSIONNAIRES
DES INDES OCCIDENTALES.

Qu'on demande quels sont les droits des Missionnaires dans le Séminaire des Missions étrangères établi à Paris, quelle est la route qu'ils doivent prendre pour les faire valoir, & quels sont les moyens de les fixer à perpétuité ?

Ces droits sont essentiels à l'œuvre des Missions; ils constituent l'état des Missionnaires en France.

Pour mettre le Conseil en état de donner son avis, tous les faits relatifs à l'état des Missions & du Séminaire vont être exposés.

Vers le milieu du XVII^e siècle, il se forma en France une Société de Prêtres pour la conversion des Infidèles. Leurs premières vûes se tournèrent vers les Indes Orientales, & vers le Canada. Il fut résolu que les uns par-

A
Le rapport de M^r le P^r Girard, missionnaire du Canada et d'avant-proviseur de l'Université de Louvain et chargé de l'administration des Indes.

Co-6